

# Bauder Colle Contact T/F

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec  
sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 01.06.2015

### Raison sociale

**Paul Bauder AG**  
**Alte Zugerstrasse 16**  
**CH-6403 Küssnacht a. R.**

URL: [www.bauder.ag](http://www.bauder.ag)  
Téléphone: 041 854 15 60  
E-Mail: [info@bauder.ag](mailto:info@bauder.ag)  
Numéro d'urgence national : 145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identification du produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)  
Type de produit : Colle contact

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisations industrielles.,Utilisation professionnelle,Utilisations par des consommateurs  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Colle contact

Titre	Codes d'utilisation
Utilisation dans les revêtements (3)	SU3, PC1, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, ERC4, ESVOC SPERC 4.3a.v1
Utilisation dans les revêtements (3)	SU3, PC1, PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15, ERC4, ESVOC SPERC 4.3a.v1
Utilisations dans les revêtements	SU22, PC1, PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, ERC8a, ERC8d, ESVOC SPERC 8.3b.v1
Utilisations dans les revêtements	SU22, PC1, PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15, ERC8a, ERC8d, ESVOC SPERC 8.3b.v1
Utilisations dans les revêtements	SU21, PC1, PC4, PC5, PC9a, PC10, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34, ERC8a, ERC8d, ESVOC SPERC 8.3c.v1

Texte complet des codes d'utilisation: voir section 16

**1.2.2. Usages déconseillés**

Autres usages que mentionnées ci-dessus.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Paul Bauder GmbH & Co. KG  
Korntaler Landstraße 63  
70499 Stuttgart - DEUTSCHLAND  
T 0049 (0) 711/8807-0 - F 0049 (0) 711/8807-300

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : Numéro Orfila (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H336  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 H400  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 H410

Texte intégral des mentions H : voir section 16

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H315 - Provoque une irritation cutanée

# Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Conseils de prudence (CLP)	: H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme P210 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux P312 - Appeler un médecin en cas de malaise P370+P378 - En cas d'incendie, utiliser : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable, terre P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
Phrases supplémentaires	: Contient : le méthyléthylcétone Cyclohexane hydrocarbures aliphatiques
Fermeture de sécurité pour les enfants.	: Non
Indications de danger détectables au toucher	: Non

### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Contient composant(s) volatil(s). Liquide et vapeurs très inflammables. Dangereux pour l'environnement.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identification du produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	(Numéro CE) 927-510-4 (Numéro index) 927-510-4	10 - 30	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Cyclohexane	(n° CAS) 110-82-7 (Numéro CE) 203-806-2 (Numéro index) 601-017-00-1 (N° REACH) 01-2119463273-41	15 - 25,3	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Hydrocarbures, C6 isoalkanes, <5% n-hexane	(Numéro CE) 931-254-9 (N° REACH) 01-2119484651-34	5 - 15	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Hydrocarbures aliphatiques. C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique	(Numéro CE) 920-750-0 (N° REACH) 01-2119473851-33	<= 15	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53 R66 R67	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
méthyléthylcétone	(n° CAS) 78-93-3 (Numéro CE) 201-159-0 (Numéro index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-2119457290-43	<= 10	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
n-hexane	(n° CAS) 110-54-3 (Numéro CE) 203-777-6 (Numéro index) 601-037-00-0 (N° REACH) 01-2119480412-44	<= 0,75	F; R11 Repr. Cat. 3; R62 Xn; R65 Xn; R48/20 Xi; R38 N; R51/53 R67	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361f Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

# Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identification du produit	Limites de concentration spécifiques: DSD/DPD	Limites de concentration spécifiques: CLP
n-hexane	(n° CAS) 110-54-3 (Numéro CE) 203-777-6 (Numéro index) 601-037-00-0 (N° REACH) 01-2119480412-44	(C >= 5) Xn;R48/20	(C >= 5) STOT RE 2, H373

Textes des phrases R et H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire: faire le bouche-à-bouche. Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer à l'eau. Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent causer dermopathie.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical. Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Vertiges. Nausées. Peau sèche. Maux de tête. Perte de conscience. Irritation de la peau.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritant pour les yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Entraîne des lésions neurologiques. Contient du pétrole.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse. Brouillard d'eau. sable/terre.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas user de l'eau abondante en jet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Mise à feu à distance est possible. Flotte sur l'eau et peut s'enflammer à nouveau.
- Danger d'explosion : Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité.
- Reactivité en cas d'incendie : Aucun renseignement disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Evacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
- Autres informations : Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ni flammes nues ni étincelles. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre. Ne pas inhaler les vapeurs. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Evacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site. Fait attention aux combattant un feu chimique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Utiliser un vêtement de protection. Voir Rubrique 8.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser à l'égout.

# Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés.
- Procédés de nettoyage : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Rincer les restes avec beaucoup d'eau.
- Autres informations : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : si nécessaire: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. ventiler les locaux.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol pour une grande distance avant s'exploder à la source. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).
- Température de manipulation : 10 - 25 °C
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Assurer une ventilation adéquate.
- Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.
- Durée de stockage maximale : 1 année
- Température de stockage : 5 - 20 °C
- Lieu de stockage : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'abri : des rayons solaires directes, de sources de chaleur et des sources d'ignition. LGK 3: Des liquides inflammables (D)
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : conforme à la réglementation.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle contact.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

méthyléthylcétone (78-93-3)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	600 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	900 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	300 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	600 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	900 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	300 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	600 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	200 ppm
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (mg/m <sup>3</sup> )	600 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (ppm)	200 ppm
Cyclohexane (110-82-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	700 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	350 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	100 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	700 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	200 ppm
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (mg/m <sup>3</sup> )	800 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (ppm)	2800 ppm

# Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Hydrocarbures aliphatiques. C7-C9, n-alcane, iso-alcane, cyclique		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1200 mg/m <sup>3</sup> ExxonMobil
Belgique	Valeur seuil (ppm)	260 ppm ExxonMobil
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	1500 mg/m <sup>3</sup> RCP=Reciprocal calculation procedure
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (mg/m <sup>3</sup> )	3000 mg/m <sup>3</sup> RCP=Reciprocal calculation procedure
n-hexane (110-54-3)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	72 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	72 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	180 ppm
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (mg/m <sup>3</sup> )	1440 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (ppm)	400 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une ventilation adéquate.
Équipement de protection individuelle	: En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Gants.
Vêtements de protection - sélection du matériau	: caoutchouc au butyle. matière synthétique. caoutchouc
Protection des mains	: gants résistants aux solvants
Protection oculaire	: Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps	: vêtements de travail ordinaires
Protection des voies respiratoires	: Assurer une ventilation adéquate. Si l'aspiration locale ne suffit pas, mettez un masque couvrant tout le visage.



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: odeur de pétrole.
Point d'éclair	: - 26 °C
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Densité relative	: 0,8 ± 0,05
Solubilité	: Eau: insoluble dans l'eau
Viscosité, dynamique	: 600 - 1200 mPa.s 20°C Spindle 5 20 RPM
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif, mais formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 59 - 63 %
---------------	-------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

flamme nue. étincelles. Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

à l'état liquide évitez. Eau. Plastique.

# Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

<b>méthyléthylcétone (78-93-3)</b>	
DL50 orale rat	2737 mg/kg
DL50 cutanée lapin	6480 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	20 mg/l/4h

<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 kilogramme
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

<b>Hydrocarbures aliphatiques. C7-C9, n-alcane, iso-alcane, cyclique</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≈ 2800 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 23,3 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Flotte sur l' eau, s'évapore vite, danger de pollution d'eau potable en cas de pénétration du sol du produits.

Ecologie - eau : Toxique

<b>méthyléthylcétone (78-93-3)</b>	
CL50 poisson 1	1690 mg/l (96 h, LEPOMIS MACROCHIRUS, EAU DOUCE (NON SALEE))
CL50 poissons 2	3200 mg/l (96 h, PIMEPHALES PROMELAS)
CL50 autres organismes aquatiques 1	8890 mg/l (DAPHNIA MAGNA)
CL50 autres organismes aquatiques 2	1950 ppm (24 h, ARTEMIA SALINA)
CE50 Daphnie 2	5091 mg/l (48 h, DAPHNIA MAGNA)
CE50 autres organismes aquatiques 1	120 mg/l (72 h, ALGAE)
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,333 mg/l (<1 h, PHOTOBACTERIUM PHOSPHOREUM, TEST MICROTOX)
TLM poisson 1	5600 mg/l (96 h, GAMBUSIA AFFINIS)
TLM poisson 2	1690 mg/l (96 h, LEPOMIS MACROCHIRUS, EAU DOUCE (NON SALEE))
TLM autres organismes aquatiques 2	> 1000 ppm (96 h)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	3200 mg/l (96 h, GAMBUSIA AFFINIS)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 2	1150 mg/l (16 h, PSEUDOMONAS PUTIDA)
Seuil toxique algues 1	110 mg/l (168 h, MICROCYSTIS AERUGINOSA)
Seuil toxique algues 2	4300 mg/l (192 h, SCENEDESMUS QUADRICAUDA)

<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
CL50 poisson 1	4,53 mg/l (Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	0,9 mg/l 48h
CE50 autres organismes aquatiques 1	3,4 mg/l 72h (Selenastrum capricornutum)

<b>Hydrocarbures aliphatiques. C7-C9, n-alcane, iso-alcane, cyclique</b>	
LOEC (chronique)	0,32 mg/l Daphnia Magna 21d
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Daphnia Magna 21d

# Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>méthyléthylcétone (78-93-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	1,92 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,31 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	2,44 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	79 % DTO
<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
<b>Hydrocarbures aliphatiques. C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclique</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>méthyléthylcétone (78-93-3)</b>	
Log Pow	0.26/0.69
Potentiel de bioaccumulation	Aucun bioaccumulation significatif.
<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
Log Pow	3,4
Potentiel de bioaccumulation	Aucune raisonnablement prévisible.
<b>Hydrocarbures aliphatiques. C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclique</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>méthyléthylcétone (78-93-3)</b>	
Tension de surface	0,024 N/m (20°C)
<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
Ecologie - sol	Insoluble dans l'eau.
<b>Hydrocarbures aliphatiques. C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclique</b>	
Ecologie - sol	Flotte sur l' eau, s'évapore vite, danger de pollution d'eau potable en cas de pénétration du sol du produits.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
méthyléthylcétone (78-93-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
(110-82-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Hydrocarbures aliphatiques. C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclique ()	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Eliminer en centre de traitement agréé. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1133
N° ONU (IMDG)	: 1133
N° ONU (IATA)	: 1133
N° ONU (ADN)	: 1133
N° ONU (RID)	: 1133

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: ADHESIVES contenant un liquide inflammable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable



# Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Désignation officielle de transport (IATA)	: ADHESIVES containing flammable liquid
Désignation officielle de transport (ADN)	: ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable
Désignation officielle de transport (RID)	: ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable
Description documents de transport (ADR)	: UN 1133 ADHESIVES contenant un liquide inflammable, 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	: UN 1133 ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, 3, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3 (N)
Étiquettes de danger (ADR)	: 3, N



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: N (3)
Étiquettes de danger (IMDG)	: N, 3



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 3
Étiquettes de danger (IATA)	: 3



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 3
Étiquettes de danger (ADN)	: 3



#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 3 (N)
Étiquettes de danger (RID)	: 3, N



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: II
Groupe d'emballage (IMDG)	: II

# Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Groupe d'emballage (IATA) : II  
Groupe d'emballage (ADN) : II  
Groupe d'emballage (RID) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Oui  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux prescriptions  
Code de classification (ADR) : F1  
Véhicule pour le transport en citerne : FL  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Danger n° (code Kemler) : 33  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnel (ADR) : D/E

#### - Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux prescriptions  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-D

#### - Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux prescriptions

#### - Transport par voie fluviale

Règlementations du transport (ADN) : Soumis aux prescriptions

#### - Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux prescriptions

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.	Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)
57. Cyclohexane	Cyclohexane

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 59 - 63 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales : (D) GIS-CODE: S1 Stark lösemittelhaltige Verlegewerkstoffe, aromaten- und methanolfrei.

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

# Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

VwVwS, référence de l'annexe	: Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)
WGK remarque	: Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS)
12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'émission - 12.BImSchV	: Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Hydrocarbures aliphatiques. C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclique

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R11	Facilement inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R62	Risque possible d'altération de la fertilité
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8d	Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ESVOC SPERC 4.3a.v1	Utilisations dans les revêtements (SU3)
ESVOC SPERC 8.3b.v1	Utilisations dans les revêtements Professionnelle (SU22)
ESVOC SPERC 8.3c.v1	Utilisations dans les revêtements: Consomateur (SU21)
PC1	Adhésifs, produits d'étanchéité

# Bauder COLLE Contact T/F (Bauder Kontaktkleber T/F)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

PC10	Des préparations pour BTP et construction non couverts ailleurs.
PC15	Produits de traitement de surfaces non métalliques
PC18	Encres et toners
PC23	Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir
PC24	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
PC31	Produits lustrant et mélanges de cires
PC34	Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
PC4	Produits antigel et de dégivrage
PC5	Préparations pour des Artistes et Loisirs.
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants
PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15	Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC19	Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*